

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 3 juillet 2023 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de madame Mélissa Amyot et monsieur Jean-François Lacombe (2023/06) :

Demande de madame Mélissa Amyot et monsieur Jean-François Lacombe concernant l'immeuble situé au 23, chemin du Mont-Gleason sur le lot 4 904 836 et ayant pour objet, si elle était accordée, de permettre l'implantation d'un chenil à l'intérieur de l'habitation en ayant une distance avec les résidences voisines de 110 mètres contrairement aux 200 mètres prescrits à l'article 14.11.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de monsieur Joël Croteau (2023/07) :

Demande de monsieur Joël Croteau, concernant l'immeuble situé au 6, rue des Buttes, lot 4 906 224 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'une remise ayant une hauteur de 6,10 mètres contrairement aux 5,5 mètres prescrits à l'article 7.2.4 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit à la séance du conseil du 3 juillet 2023 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 3 juillet 2023.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 14^e jour du mois de juin 2023.

**Karine Larose,
Greffière**